



COMITE D'ALSACE DE NATATION

Téléphone : 03 89 59 30 98

Fax : 03 89 42 15 49

51, bld Stoessel – 68200 Mulhouse

Correspondance : BP 6 – 68350 BRUNSTATT

Le 18/11/2009

Aux clubs concernés

Madame, Monsieur,

La FFN doit assurer le suivi médical des sportifs de Haut-Niveau et la DDRJS a accepté comme la saison passée de prendre en charge les athlètes de niveau national ou scolarisés en section sportive scolaire 3.

Aussi, vous trouverez ci-joint la liste des athlètes qui doivent bénéficier de ce suivi avec une prise en charge soit de la FFN soit de la DRDJS. Vous pouvez bien entendu faire passer ces examens à d'autres nageurs de votre club mais à vos frais.

Rappel : tous les compétiteurs doivent passer un examen annuel obligatoire pour l'obtention ou le renouvellement de la licence. Cet examen peut se faire auprès du médecin de famille.

Les athlètes de haut niveau n'ayant pas réalisé l'ensemble des examens seront radiés de la liste de haut niveau la saison prochaine.

Plusieurs cas de figure vont se présenter suivant le profil de l'athlète, vous les trouverez ci-dessous :

Prise en charge :

Elle dépend de l'inscription du nageur sur une liste de haut-niveau (HN), les cas suivants se présentent :

- je suis inscrit sur la liste espoir, jeune, senior ou élite de HN : prise en charge par la FFN
- je m'entraîne dans un pôle comme « partenaire d'entraînement » : prise en charge par la FFN
- je suis nageur, poloïste, plongeur ou synchro de niveau national non inscrit sur liste de HN : prise en charge par la DRJS.

Nature des examens :

1 – **Athlètes de haut-Niveau ou inscrit en pôle** (espoir, jeunes, seniors et élite) : La liste des examens et bilans est déterminée par le Ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports. Vous trouverez les examens à passer dans la colonne 2 (bleue) du tableau ci-dessous. Ces examens doivent être réalisés avant le 31 août 2010.

2 – **Nageurs ou poloïste de niveau national non inscrit sur liste**: la DRDJS prendra en charge uniquement **une** visite médicale intégrant un test d'effort. Les résultats sont à remettre au sportif ou à son médecin de club.

3 - **Nageuse synchronisée non inscrites sur liste** : une visite médicale complète sans test d'effort auprès du Docteur GIRARDIN.

Lieu de passage des examens et paiement :

- visite médicale (intégrant le suivi psychologique, la bandelette urinaire et l'électrocardiogramme) avec ou sans test d'effort : vous trouverez ci-dessous les coordonnées des plateaux techniques où vous devez réaliser ces examens. Ces derniers enverront la facture directement à la FFN ou à la DRDJS, vous n'avez rien à payer.

Les nageuses synchronisées, plongeur et les poloïstes sur les listes de haut-niveau feront un test d'effort uniquement tous les 4 ans (prise en charge FFN).

Les nageurs pourront faire un test d'effort tous les ans, mais la FFN ne le prendra en charge que tous les quatre ans, les trois autres années il sera pris en charge par la DRDJS.

- Suivi biologique à réaliser dans un laboratoire de votre choix : le laboratoire enverra à la FFN la facture (prévoir de donner les coordonnées de la FFN au laboratoire lors de la prise de sang et y noter la mention suivante : sans délivrance de feuille de remboursement sécurité sociale à l'intéressé).
- Suivi dentaire : contrôle annuel, remboursement par la sécurité sociale.

Envoie des résultats (voir dernière colonne du tableau des examens) :

1) Haut Niveau (quelque soit la discipline) sur liste jeunes, seniors ou élite ainsi que les athlètes inscrits en pôle (partenaire et espoir compris) :

L'ensemble des résultats doit être envoyé à l'attention du Docteur Jean-Pierre Cervetti, médecin des équipes de France, Bureau Médical, 148 av Gambetta 75980 Paris cedex 20.

2) Les nageurs ou poloïstes sur liste « espoir » non inscrits dans un pôle : doivent envoyer les résultats des examens au Docteur Jean-Luc Daussin, médecin fédéral régional au 92, av Jean Jaurès 67100 Strasbourg. Aucun résultat ne sera envoyé à la fédération.

3) Athlètes non inscrits sur liste de haut-niveau : copie conservé par le médecin du club

Examen médicaux préalable à l'inscription sur liste Espoir, Jeune, Seniors ou Elite.

La colonne 1 du tableau ci-dessous concerne les tests à effectuer pour les athlètes ayant réussi au cours de cette saison le minima pour être inscrits la saison prochaine sur la liste de haut-niveau. Je vous enverrai régulièrement une liste avec les nageurs concernés et vous indiquerai les démarches à effectuer. L'ensemble de ces examens est payé par la fédération.

Les résultats complets doivent être adressés au médecin coordonnateur le Dr Jean-Pierre Cervetti et au médecin fédéral régional, le Dr Jean-Luc Daussin (coordonnées ci-dessus).

Le Docteur Jean-Luc Daussin, médecin fédéral régional (03 88 84 62 32), se tient à la disposition des médecins de club et sportifs pour tous renseignements ou informations médicales à propos des visites.

Si des athlètes figurant sur cette liste ne sont plus en activité sportive, merci de me le signaler car le suivi médical n'est de ce fait plus nécessaire.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le CTR
D. WESTRICH

6 MOIS AVANT INSCRIPTION SUR LISTE ESPOIR OU DE HAUT NIVEAU	SURVEILLANCE MEDICALE DES SPORTIFS INSCRITS SUR LISTE DE HAUT NIVEAU ET DE TOUS LES SPORTIFS INSCRITS DANS LES FILIERES D'ACCES AU SPORT DE HAUT NIVEAU				
	2 FOIS PAR AN	1 FOIS PAR AN	1 FOIS TOUS LES 4 ANS	ENTRE 18 ET 20 ANS	EXAMEN SPECIFIQUE
examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport	examen médical comprenant : entretien, examen physique, mesures anthropométriques, bilan diététique, conseils nutritionnels,	examen dentaire certifié par un spécialiste	épreuve d'effort maximale	Les candidats qui ont bénéficié de l'échocardiographie à moins de quinze ans doivent renouveler cet examen	PLONGEON : radiographique du rachis lombaire (face, profil, trois quarts) tous les ans avant l'âge de 15 ans puis tous les 2 ans au-delà
recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites		Examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte rendu médical			
électrocardiogramme de repos avec compte rendu médical	recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites	examen biologique pour les sportifs de plus de quinze ans : numération-formule sanguine,			NATATION : examen biologique comprenant numération-formule sanguine, réticulocytes, ferritine 3 fois par an
échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical	bilan psychologique : - difficultés psychopathologiques - facteurs personnels ou familiaux de vulnérabilité ou de protection - prévention des difficultés liées à la pratique intensive - prise en charge adaptée	réticulocytes et ferritine (autorisation parentale pour les mineurs)			
épreuve d'effort d'intensité maximale					
examen dentaire certifié par un spécialiste					
IRM rachis cervical pour la pratique du plongeur haut vol					

LA MEDECINE DU SPORT EN ALSACE

Les fédérations sportives ayant reçu délégation, en application de l'article 17 de la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 précitée, assurent l'organisation de la surveillance médicale particulière à laquelle sont soumis leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de Haut Niveau mentionnée à l'Article 26 de cette Loi ainsi que, dans des conditions définies par Décret en Conseil d'Etat, des licenciés inscrits dans les filières d'accès au sport de Haut Niveau.

⇒ TROIS PLATEAUX TECHNIQUES :

- **Le service d'explorations fonctionnelles respiratoires et de l'exercice au Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg**, dirigé par le Pr Bernard Geny
Responsable : Dr Ruddy RICHARD
Nouvel Hôpital Civil
Place de l'hôpital
Service de Physiologie et d'exploration fonctionnelle
67091 STRASBOURG Cedex
Tél. secrétariat : 03 69 55 08 79

- **Le plateau médical du Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse**
Responsable : Dr François MATTER
Centre Sportif Régional Alsace
5, rue des Frères Lumière
BP 2098
68059 MULHOUSE Cedex
Tél. accueil : 03 89 60 54 26
Fax. 03 89 42 63 99

- **Le service médical du CREPS d'Alsace**
Responsable : Dr Jacques GIRARDIN
CREPS d'Alsace
4, Allée du Sommerhof
BP 7
67035 STRASBOURG Cedex 2
Tél. Accueil: 03 88 10 47 67
Tél. Portable Dr GIRARDIN: 06 89 73 39 65

Ces deux plateaux ainsi que le Dr Girardin assurent le suivi médical hautement spécialisé des sportifs de Haut Niveau et de ceux inscrits dans la filière d'accès au sport de Haut Niveau, selon les directives de **la Loi n° 2006-405 du 5 avril 2006** relative à la lutte contre le dopage et la protection de la santé des sportifs.

Suite à la parution de l'Arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004 fixant la nature et la périodicité des examens médicaux prévus aux articles L. 3621-2 et R. 3621-3 du code de la santé publique, voici les coordonnées utiles qui vous permettront d'orienter les sportifs concernés par ce suivi médical.

- L'examen médical doit être fait par **un médecin du sport**. Celui-ci peut être fait **sur l'ensemble des plateaux techniques**, ainsi que la recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites et l'électrocardiogramme avec compte-rendu médical.
- L'examen dentaire peut être fait par **tout dentiste**.
- L'épreuve d'effort d'intensité maximale peut être faite sur **les deux plateaux techniques du Centre Hospitalier de Strasbourg et du Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse**.
- L'échocardiographie trans-thoracique de repos, faite par un **cardiologue** peut être faite **sur le plateau médical du Centre Hospitalier de Strasbourg** lors de la consultation prise pour le test d'effort. Les coordonnées d'un cardiologue vous seront données par le médecin responsable du plateau médical au Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse.
- Les examens biologiques demandés peuvent être faits dans **tout laboratoire d'analyses**. Voici **les coordonnées d'un laboratoire proche du CREPS d'Alsace** qui a déjà assuré le suivi longitudinal biologique de nombreux sportifs:

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE DU ROETHIG

205, route de Schirmeck
67200 Strasbourg

TEL. 03 88 28 21 11

FAX. 03 88 28 22 26

- Les examens complémentaires spécifiques à certaines disciplines sportives sont faits par des **médecins spécialistes** en ORL, en ophtalmologie et en radiologie.

Je rappelle que ces dispositions toutes récentes concernant le suivi médical appellent des explications auprès de toutes les personnes intéressées afin qu'elles soient parfaitement informées au préalable de la démarche.

Dr Martine ROEGEL
Médecin Conseiller DRDJS Alsace
Tél : 03 88 45 30 39